

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 23 juin 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame BELHADEF

Convocation envoyée le 17 juin 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 44

Nombre de présents participant au vote : 33

Nombre de membres en exercice : 44

Nombre de procurations : 5

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Céline TONOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Jean DUBUET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Christine MARTIN	Monsieur Didier RELOT
Madame Danielle JUBAN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Laurent GOBET	
Madame Claire TOMASELLI		

### **Membres absents :**

Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Lionel SANCHEZ	Madame Océane CHARRET-GODARD pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Guillaume RUET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Monique BAYARD	

---

**OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC**

**Parking DiviaPark Condorcet - Convention relative à la concession d'un droit de stationnement pour deux véhicules**

Afin de répondre aux exigences imposées par le règlement du PLUI-HD (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat Déplacements) en vigueur sur la Ville de Dijon, la SAS CATALPA, dans le cadre de la réalisation d'une opération immobilière de 6 logements au 5, rue Danton à Dijon, souhaite bénéficier de deux places de parking dans le DiviaPark Condorcet.

En effet, cette opération immobilière nécessite autant de places de parking que de logements. Or la configuration restreinte du site ne permet à la SAS CATALPA, que le développement de 4 emplacements de stationnement.

Dijon métropole concède donc pour une durée de 15 ans, deux emplacements foisonnés dans le parking en ouvrage DiviaPark Condorcet, à la SAS CATALPA, ce parking se situant à moins de 300m de l'opération immobilière.

La redevance annuelle sera réalisée sur la base du prix de l'abonnement mensuel 24h/24 de la loi tarifaire en vigueur pour deux emplacements foisonnés. Le délégataire Keolis Dijon Mobilités, en charge de l'exploitation et de la commercialisation du DiviaPark Condorcet, sera chargé d'assurer la facturation pour le compte de la métropole.

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 22 décembre 2016 relative au contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation des services de la mobilité,

Vu l'article 34.1 de la Convention de délégation de service public portant sur l'exploitation des services de la mobilité prenant effet au 1er janvier 2017,

**LE BUREAU,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'acter** la présente convention passée sur quinze années entre la SAS CATALPA et Dijon métropole,
- **d'autoriser** le Président de Dijon métropole à apporter à cette convention toutes modifications mineures ne remettant pas en cause l'économie de celle-ci,
- **d'autoriser** le Président ou le Vice Président concerné, à signer cette convention et tout acte à intervenir pour son application,
- **d'autoriser** le Directeur de Keolis Dijon Mobilités, exploitant des parkings DiviaPark, à appliquer cette convention.

SCRUTIN	POUR : 38	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	